

Nice : cinq ans de prison pour les évadés du Palais de Justice

Les deux Italiens qui avaient pris la fuite en agressant un policier, après avoir été entendus par un juge d'instruction, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Nice

Il aura fallu dix bonnes minutes au président du tribunal correctionnel de Nice pour lire les casiers judiciaires des deux italiens qui s'étaient évadés le 8 octobre dernier du Palais de Justice alors qu'ils venaient d'être entendus par un juge d'instruction.

Le moins que l'on puisse dire est que ces deux prévenus, qui font d'ailleurs l'objet d'une demande d'extradition, sont bien connus de la justice italienne.

A Nice, ils avaient été entendus dans le cadre d'une affaire criminelle, en l'occurrence le braquage d'une banque. Surveillés entre midi et 14 heures par un seul policier, ils avaient pris la fuite après avoir incité celui-ci à ouvrir la porte de la souricière, l'un des deux prévenus ayant simulé des maux de ventre.

« A 27 ans, je savais que j'en courrais une forte peine. J'ai vu qu'un seul policier nous surveillait et j'ai décidé d'en profiter. Je ne voulais pas lui faire de mal... » a déclaré au tribunal Massimo Casellato.

« J'ai alors demandé à aller boire un verre et à me rendre aux toilettes » a avoué Vincenzo Caredda, 32 ans.

Le président Joando a alors tenté de comprendre comment une telle évasion avait pu se dérouler si facilement. « Vous êtes souvent seul aux geôles du Palais ? » a-t-il demandé au gardien. « Cela peut arriver, surtout à l'heure du déjeuner. Ce jour-là, l'autre collègue avait dû se rendre dans la salle

des pas perdus pour surveiller l'entrée du Palais. J'étais seul depuis midi. Vers 12h20, l'un des prévenus m'a demandé d'ouvrir la porte. Il m'a aussitôt frappé et a tenté de s'emparer de mon arme » a expliqué le policier agressé.

Les deux comparses ont alors pris la fuite, après avoir sérieusement blessé le fonctionnaire qui a reçu des coups au thorax et au visage. Comment ont-ils pu sortir du Palais de Justice ? L'enquête a permis d'établir que les portes du Palais, si elles sont fermées de l'intérieur, n'opposent en revanche aucune résistance à ceux qui veulent sortir...

Manque de sécurité au Palais

Les conditions de travail de l'escorte laissent à désirer. C'est ce qu'a développé à la partie civile M^e Sandrine Cooper, demandant au tribunal d'ordonner une expertise médicale afin de mieux évaluer les séquelles que présente le fonctionnaire agressé.

« Courage, vaillance, sang froid, objectivité... ». Le procureur Gravereau a rendu hommage au policier. « Un homme de l'ombre, plus souvent cible que tireur. La situation aurait pu être beaucoup plus dramatique.

Les deux prévenus se sont concertés. Ils connaissaient les lieux. Ils ont trouvé une porte à serrure électro-magnétique qui devrait être fermée mais qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années... La deuxiè-

me porte, elle, était bien fermée mais il suffisait d'enlever une barre pour l'ouvrir. Il n'y avait aucune sécurité au Palais et il a fallu cette évasion pour qu'on y remédie » a déclaré le représentant du Ministère public avant de requérir cinq ans de prison contre les deux évadés.

A leur défense, M^e Guillaume Carré a plaidé la non-préméditation. « Ces deux hommes venaient d'être confondus dans une affaire de braquage. Ils n'avaient plus grand chose à perdre. Voyant qu'un seul policier assurait la surveillance, ils ont laissé parler leur instinct, leur soif de liberté. Ils n'ont pas vraiment voulu s'emparer de l'arme.

Un examen attentif de leur personnalité eut été nécessaire pour mieux comprendre ce dossier. Mais la procédure des comparutions immédiates ne l'a pas permis » a déclaré M^e Carré, soulignant, lui aussi, le manque d'effectif chronique des forces de police et regrettant par ailleurs que nul n'ait informé le policier de garde de la dangerosité éventuelle des prévenus.

« Personne n'a prévenu le gardien que ces deux-là n'étaient pas des enfants de chœur... »

Le tribunal a condamné Vincenzo Caredda et Massimo Casellato à cinq ans de prison, ordonnant une double expertise médicale et ophtalmologique pour le policier blessé.

Nicole LAFFONT.